



## Un bris de glace avec une voiture de location

-----  
Par Visiteur

Suite a un éclat sur la vitre avant de la voiture que j ai loue qui dois payer la vitre .renault dis que c mois ci oui pour quoi et pas l assurance c un bris de glace accidentel sur la route par un petit gravillier .

je vous remerci da vance

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Aviez vous souscrit une assurance complémentaire?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Non jai payer avec une visa premiere

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Malheureusement, il est vrai que ces frais sont à votre charge. En effet, cela est prévu dans votre contrat de location que toutes les réparations en dessous du seuil prévu dans le contrat (montant de la franchise)sont à votre charge sauf souscription d'une assurance complémentaire.

Cordialement